

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-01-001

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil propose l'ouverture de la présente séance et le conseiller, Pierre Lessard appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-002

Nomination d'un ou d'une secrétaire pour la présente séance en l'absence de la directrice générale et secrétaire trésorière

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu qu'en l'absence de la directrice générale et secrétaire trésorière Madame Ginette Chapdelaine soit nommée secrétaire pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.


Réflexion : « On a deux vies. La deuxième commence quand on réalise qu'on n'en a qu'une. »

2019-01-003

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

Administration

 Adoption du schéma de couverture de risque

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Rien à signaler.

2019-01-004

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 décembre et des séances extraordinaires tenues le 10 décembre 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 3 décembre et des séances extraordinaires tenues le 10 décembre 2018 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DES COMPTES
La résolution numéro 2019-01-005

Fournisseur	Description	Montant
Vitro Plus	Réparation Pare-brise camion #6	91.98 \$
Air liquide Canada	Accessoire pour soudure	252.45 \$
ARM Agence de Recouvrement	Dossiers Ferme Des P'tits Bateaux	108.39 \$
Les Ateliers du Pissenlit	Activité service de garde	882.92 \$
Batteries DM	Batterie répartiteur église	373.62 \$
Beaudoin & Fils	Clefs supplémentaires Pavillon Armand Rousseau et salle	4.00 \$
Cablovision Warwick	Clavier et souris sans fil administration	103.47 \$
Cadets de l'air	Don annuel	200.00 \$
Centre d'entraide Contact	Soutien financier 2019	850.00 \$
Centre de Prévention Suicide	Soutien financier 2019	250.00 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion #2 et vérification mécanique camions incendie	1 167.35 \$
Chand'Miel	Activité service de garde	344.93 \$
Charest Automobile	Réparation camions #2 et camion pompe	107.42 \$
Groupe Degrandpré	Accessoire réservoir d'eau potable	31.04 \$
Enseignes Lavigne	Enseignes	9 841.86 \$
Entreprise M.O.	1er versement déneigement Trois-Lacs, entrée d'eau rue Cayouette, sable à déglacage et gravier route du 6e rang nord	14 107.46 \$
Les Équipements JDR	Réparation camion #6	54.43 \$
FQM	Adhésion 2019 et consultation générale ressources humaines	1158.77\$
Gleason	Don annuel	5 000.00 \$
JE Marchand	Réparation camion #6 et gratte à neige	183.96 \$
Location d'outil Simplex	Crédit	-123.58 \$
Lumicom	Installation programme enseigne lumineuse réception	91.98 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camion #6	52.29 \$
Marie-Lise Langevin	Activité service de garde	400.00 \$
Marjolaine Vaudreuil	Achat rencontre MADA	50.00 \$
Microbrasserie Multibrasses	Boisson soirée de Noël	145.37 \$

Mines Seleine	Sel à déglçage	3 387.36 \$
Oxygène Bois-Francis	Accessoire soudure	269.31 \$
Petite Caisse	Orchestre soirée de Noël	200.00 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces camions de déneigement	204.96 \$
Pneus FT	Achat pneus camion #1	2 586.48 \$
Les Pompes R. Fontaine	Réparation pompe poste eau usée	648.58 \$
Portes Drakkar	Réparation porte #1	337.74 \$
Produits Métalliques AT	Accessoire camion #6	343.67 \$
Produits Re-Plast	Achat de 2 bacs à 3 voies	2 432.87 \$
Ravir	Activité de création de lanternes	225.00 \$
Royaume du jeu	Activité service de garde	173.21 \$
Services Mobiles Cloutier	Réparation camion #6	606.04 \$
Sidevic	Pièces réparation camion de déneigement	284.53 \$
Signalisation Lévis	Achat signalisation	312.10 \$
Signé Garneau	Achat poinsettia	30.01 \$
Stelem	Remplacement boyau pour test borne fontaine	252.95 \$
Traiteur Le veloutin	Repas soirée de Noël	300.00 \$
Vignobles Les Côtes du Gavet	Vin soirée de Noël	54.02 \$
Vivaco	Achat divers	334.12 \$
Xérox	Photocopies	390.35 \$
Total		49 103.41 \$

Les comptes suivants sont remis à une prochaine séance :

Les Ateliers du Pissenlit : 882.92\$

Chand' Miel : 344.93\$

Marie-Lise Langevin : 400.00\$

Ravir : 225.00\$

Royaume du jeu : 173.21\$

Sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 47 077.35\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 182 353.89\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 10 janvier 2019.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

Rien à signaler.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Parle de la prévention du suicide.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Campagne de COPERNIC contre l'éradication des plantes envahissantes.
- Ferme Roulante a obtenu son certificat d'autorisation pour un troupeau de 1 400 vaches laitières sur un même site.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

Rien à signaler.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

Rien à signaler.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- L'adoption du schéma de couverture de risque.
- Réunion de MADA prévue pour le 21 janvier.
- Remercie les gens qui font partie du comité de bienfaisance.

Le maire, Réal Fortin

- Organisation d'une planification stratégique le 21 février 2019.
- Projet déposé par Mesdames Ricard et Allison, il y aura une rencontre de prévue.
- TECQ 2019-2024 : 819 857\$ pour Tingwick.
- Lettre de félicitations pour l'effort au recyclage et compostage.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2019-01-006

Nomination membres du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de reconduire les nominations des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick :

M. Jean-Noël Plourde, président
M. Benoît Caron, membre
M. Simon Martineau, membre
M. Gervais Ouellette, conseiller
Mme Marjolaine Vaudreuil, conseillère

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-007

Vente terrain M. Charles Rioux : partie du lot #5 500 854 (Chemin Craig)

Considérant que la municipalité a accepté de vendre une partie du lot #5 500 854 à M. Stéphane Ouellette;

Considérant que dans la partie vendue, l'arpenteur géomètre au dossier mentionne l'existence d'un puits appartenant au voisin, M. Charles Rioux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

- ✓ de vendre la partie de terrain où se situe le puits à M. Charles Rioux;
- ✓ que les coûts d'arpenteur et de notaire soient remboursés par l'acheteur;
- ✓ que la partie soit vendue pour la somme d'un dollar;
- ✓ que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins de la présente résolution à signer tout documents relatifs à la présente vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports : année 2019

La résolution numéro 2019-01-008

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-009

Achat chaînes camion de déneigement

Considérant que des prix ont été demandés à deux fournisseurs de chaînes;

Considérant que le prix soumis par Chaînes Therrien est plus cher de 36\$ de celui de Pneu Drolet;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que le responsable des chemins d'hiver, Éric Ouellette soit autorisé à effectuer l'achat de chaîne pour les camions de déneigement au montant de 731\$ plus l'installation de Chaînes Therrien étant donné que celle-ci est plus facile à installer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-010

Déneigement chemin sur la glace Trois-Lacs

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de remettre la somme de 400\$ au Club Chasse et Pêche pour l'entretien du chemin sur la glace des Trois-Lacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION

2019-01-011

Mandat annuel Roy, Desrochers, Lambert

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat à la firme Roy, Desrochers, Lambert pour la vérification annuelle et pour toutes questions relatives à la comptabilité pendant l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-012

Paiement quote-part MRC d'Arthabaska

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu de rembourser la quote-part 2019 à la MRC d'Arthabaska au montant de 215 350\$ selon le calendrier de versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Procuration directrice générale : Société de l'Assurance Automobile du Québec

La résolution numéro 2019-01-013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procuration à la directrice générale pour toutes transactions à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-014

Règlement #2018-389 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2019 et les conditions de perception

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Gervais Ouellette lors de la session ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018;

ATTENDU que le projet du présent règlement a été transmis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis de motion, et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu qu'un règlement portant le numéro 2018-389 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,58\$ le 100\$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 200\$ l'unité de logement et un montant de 150\$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux ou bâtiments agricoles le taux sera de 185\$ par unité pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 250\$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques
3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 245\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 313\$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,19\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,08\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01\$ le 100\$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.
7. Une taxe spéciale pour la restauration des Trois Lacs est imposée aux propriétaires dudit secteur Trois-Lacs définie comme suit : a) ligne entre

Tingwick et St-Rémi, b) les deux côtés du Chemin des Lacs c) ligne entre Tingwick et Danville d) le lac lui-même. Le propriétaire d'un terrain paiera une taxe de 40\$ par terrain, le propriétaire riverain immédiat du lac paiera une taxe de 98\$ par unité de logement et le propriétaire du secteur environnant paiera une taxe de 75\$ par unité de logement.

8. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13%.

12. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. La pénalité est égale à 5% par année.

13. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300\$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 1^{er} mars 2019 pour le 1^{er} versement, le 2 mai 2019 pour le deuxième versement, le 2 juillet 2019 pour le troisième versement et le 3 septembre 2019 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

14. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

15. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.

16. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adopté e à l'unanimité des conseillers.

2019-01-015

Embauche M. Stéphane Houle, concierge édifice municipal

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Stéphane Houle à titre de concierge de l'édifice municipal. Le salaire sera selon le taux établie par l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-016

Retraite de M. Mario Fournier à titre d'officier/pompier : remerciement et bon d'achat de 75\$

Considérant que M. Mario Fournier se retire de ses fonctions d'officier/pompier après 28 ans de loyaux services;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de remettre un certificat cadeau de 75\$ à M. Fournier à titre de remerciement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Embauche de M. André Dumont à titre de pompier
La résolution numéro 2019-01-017**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que M. André Dumont soit nommé à titre de pompier de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-018 Abrogation résolution 2018-12-178 « Embauche d'une adjointe administrative »

Considérant que les choix faits par l'administration municipal lors du dernier offre d'emploi d'adjointe administrative ont déclinés l'offre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- d'abroger la résolution numéro 2018-12-178 concernant l'embauche d'une adjointe administrative;
- de recommencer un autre processus d'offre d'emploi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-019 Remboursement aide financière Mont-Gleason : 5 000\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu de remettre la somme de 5 000\$ à titre d'aide financière pour l'année 2019 au Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-020 Achat de 3 ordinateurs : administration, urbanisme et service de sécurité incendie

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'autoriser l'achat de 3 ordinateurs pour les secteurs suivants : administration, urbanisme et service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-021 Cotisation ADMQ 2019 : 817\$

Considérant l'absence de la directrice générale et le manque d'information sur le présent sujet;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de remettre le présent sujet à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-01-022 Webinaire « La Loi sur les normes du travail : les dernières modifications » : 99\$: lundi le 28 janvier 2019

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu d'autoriser l'administration à participer au webinaire sur la loi sur les normes du travail : les dernières modifications du 28 janvier au coût de 99\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-023 Participation à la 21^e activité-bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc.

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu que le conseiller Ghislain Gagnon participe au souper de la 21^e activité-bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc au coût

de 60\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-024 Remboursement dons bénévoles bibliothèque pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que le remboursement des dons pour l'année 2018 des bénévoles de la bibliothèque soient remis selon la liste fournie par la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Maureen Martineau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-025 Participation cahier spécial 50^e anniversaire de Gleason : 1/ » page : La Nouvelle Union

Considérant que Gleason a fêté ses 50 ans d'existence le 8 décembre dernier;

Considérant que la Nouvelle Union effectuera la rédaction d'un cahier spécial à l'occasion de cet anniversaire;

Considérant que la réservation de la tombée était le 7 janvier dernier et que les membres du conseil avaient accepté verbalement de participer audit cahier spécial;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de réserver ½ page.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-026 Achat uniforme directeur adjoint, Benoît Racine : 152.23\$

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer l'achat d'un uniforme pour le directeur adjoint, Benoît Racine au montant de 152.23\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-027 Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'effectuer le remboursement du programme d'accès à la propriété pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-028 Approbation renouvellement assurances MMQ 2019

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que le conseil approuve le renouvellement des assurances 2019 sans changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-029 Installation pour le contrôle de l'éclairage à la patinoire et réparation de 2 lampes de 1 000 w : J. Marc Laroche, entrepreneur électricien

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'accepter l'installation pour le contrôle de l'éclairage de la patinoire et de la réparation de 2 lampes de 1 000 w par J. Marc Laroche, entrepreneur électricien pour la somme de 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Cadeau nouveau bébé employé : 50\$
La résolution numéro 2019-01-030**

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'offrir un cadeau d'une valeur de 50\$ au nouveau-né d'un employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Location stationnement salle Chénier le 24 août 2019 : Marc Simoneau

Ce sujet est remis à une séance ultérieure.

Factures impayées : agence de recouvrement : Madame Sonia Henrichon/Monsieur Marc Poirier, Madame Kim Leroux/Monsieur Pascal Roy et Madame Maria Économou/Monsieur Nick Markos

Ce sujet est remis une séance ultérieure.

2019-01-031

Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu au Québec

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

Considérant que l'implication de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1,6 millions de dollars) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu :

- que la Municipalité de Tingwick invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;
- que le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- que le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- que le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires;
- que copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Arthabaska et à toutes ses municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Embauche de Me Rino Soucy : plainte à la Commission des normes du travail et entente salariale directrice générale et secrétaire trésorière
La résolution numéro 2019-01-032**

Sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de Me Rino Soucy concernant une plainte à la Commission des normes du travail et à l'entente salariale de la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-01-033

Schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Arthabaska : Adoption du plan de mise en œuvre

Attendu l'entrée en vigueur, le 23 mars 2009, du schéma de couverture de risques;

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), le schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

Attendu que la MRC d'Arthabaska a produit un projet de schéma de couverture de risques révisé;

Attendu qu'en collaboration avec les chefs des services de sécurité incendie desservant le territoire, la MRC d'Arthabaska a élaboré un plan de mise en œuvre comprenant des actions spécifiques à chaque municipalité;

Attendu que la Municipalité de Tingwick doit maintenant procéder à l'adoption de ce plan de mise en œuvre;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu :

- Que le conseil de la Municipalité de Tingwick adopte le plan de mise en œuvre, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- Que ce plan de mise en œuvre fasse partie intégrante du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : remplacement des fosses septiques, embauche d'un avocat pour l'entente salariale de la directrice générale et la plainte à la Commission des normes du travail, erreur sur l'avis public des séances sur la séance du 14 janvier inscrit le 10 janvier, changer les noms d'employés sur les répondeurs, accès à la patinoire, comment on se situe sur le plan de la MRC par rapport à nos performances pour le recyclage, programme d'accès à la propriété et cadeau nouveau-né employé.

2019-01-034

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la présente séance soit levée. (20h30)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

Ginette Chapdelaine
Secrétaire

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu’il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2019-01-005, 2019-01-009, 2019-01-010, 2019-01-011, 2019-01-012, 2019-01-015, 2019-01-016, 2019-01-017, 2019-01-019, 2019-01-020, 2019-01-022, 2019-01-023, 2019-01-024, 2019-01-025, 2019-01-026, 2019-01-027, 2019-01-028, 2019-01-029, 2019-01-030 et 2019-01-032.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%